



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

**OBJET : AVENUE DE LA GARE – CESSISON DE LA PARCELLE AI 298
DE 132 M² À M. CHRISTOPHE VITRÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT
Jacques – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme TOUMANI Soréa

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme LAQUET Laura – Mme AYMES Patricia – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 29 Septembre 2022.
Délibération N° DM_20220929N122

**OBJET : AVENUE DE LA GARE – CESSISON DE LA PARCELLE AI 298 DE 132 M² À M. CHRISTOPHE VITRÉ –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée :

- Que, lors du Conseil Municipal du 20 Juillet 2022, le déclassement de 132 M² (parcelle AI 298) du domaine public routier communal a été validé, s'agissant notamment d'un espace clos intégré au jardin de Monsieur Christophe VITRÉ (partie verte sur voir plan joint),
- Que cet espace est destiné à être cédé, à court terme, à Monsieur Christophe VITRÉ régularisant ainsi définitivement la situation foncière.

Il précise que le service France Domaine a estimé la valeur vénale des 132 M², le 12 Mai dernier (dossier OSE : 2022-04049-34387 - joint).

Il fait savoir qu'à ce jour, suite aux négociations et accords entrepris avec Monsieur Christophe VITRÉ, ce dernier a accepté le prix de cession de 16,20 Euros par mètre carré, conforme au prix du terrain acquis à la S.N.C.F. en 2021 et à l'avis de France Domaine cité.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- **DE CEDER** à Monsieur Christophe VITRÉ les 132 M² occupés de la parcelle cadastrée AI 298 au prix de 16,20 Euros par mètre carré,
- et dans l'affirmative, **DE L'AUTORISER** à signer (au plus tard en Juin 2023) l'acte à intervenir, dont il donne la teneur, rédigé par M^e Christophe DEGIOANNI, Notaire de l'acquéreur et de la Commune.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **A L'UNANIMITE** :

- **DE CEDER** à Monsieur Christophe VITRÉ les 132 M² occupés de la parcelle cadastrée AI 298 au prix de 16,20 Euros (seize euros et vingt centimes) par mètre carré,
- et **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer (au plus tard en Juin 2023) l'acte à intervenir, rédigé par M^e Christophe DEGIOANNI, Notaire de l'acquéreur et de la Commune.

<p>AFFICHÉE LE :</p> <p>RETIRÉE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3-2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---